



PRÉFET DE L'AUDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer**

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC SUR LE PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE DE L'AUDE

Cette synthèse est à la disposition du public pendant une durée de trois mois à compter de sa publication

Contexte et objectifs du projet de décision :

La mise en place d'un schéma départemental de gestion cynégétique par chaque fédération départementale des chasseurs est rendue obligatoire par l'article L 425-1 du code de l'environnement. Ce schéma est établi pour une période de 6 ans.

Le projet d'arrêté a pour objet l'approbation du schéma départemental de gestion cynégétique 2021-2026 conformément par l'article L 425-1 du code de l'environnement.

Il valide la conformité du schéma avec les dispositions énumérées à l'article L 425-2 du code de l'environnement :

- celles relatives notamment aux plans de chasse et aux plans de gestion, à la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs, à l'amélioration de la pratique de la chasse, à la préservation, protection et restauration des habitats naturels de la faune sauvage ;
- celles permettant d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique ;
- les moyens de surveillance et de prévention des dangers sanitaires chez les espèces de gibier.

Date et lieux de consultation

En application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'Environnement, ce projet d'arrêté a été mis en consultation par voie électronique du 2 au 22 décembre 2020 inclus soit pendant 21 jours.

Le public pouvait faire valoir ses observations directement par adresse postale à la DDTM de l'Aude ou à l'adresse électronique suivante <mailto:ddtm-suedt-ufber@aude.gouv.fr>

Réception des contributions

Aucune observation reçue durant la phase de consultation.

Synthèse des observations du public

Sans objet.

Prise en considération des observations du public

Sans objet.